

Projet Grand Parc Garonne

Compte rendu de la réunion de concertation consacrée à la requalification de la Promenade Henri Martin

> Quartier 1.1 Capitole, Arnaud Bernard, Carmes

14 décembre 2016

> **Lieu :**

Salle Osète

> **Élues présentes :**

Julie ESCUDIER, Maire du quartier 1.1, Capitole, Arnaud Bernard, Carmes

Annette LAIGNEAU, Adjointe au Maire et Vice-présidente de Toulouse Métropole, en charge de l'Urbanisme et des Projets Urbains

Marie-Hélène MAYEUX BOUCHARD, Adjointe au Maire déléguée aux Fleuves et Canaux

> **Intervenants :**

Pieter-Jan VERSLUYS, collaborateur de Joan Busquets - Cabinet BAU -B

David BILLAUDEAU - Cabinet EGIS

> **Services présents :**

Guillaume CANTAGREL, François DAUSSEING, Direction Grands Projets, en charge du Projet Grand Parc Garonne - Toulouse Métropole

Teddie LORIN, Direction de la Démocratie Locale - Mairie de Toulouse

Madame Escudier accueille les participants et présente les intervenants.

Elle précise que la réunion publique est consacrée au Projet Grand Parc Garonne et notamment à la requalification de la Promenade Henri Martin. Elle indique l'organisation de la réunion : Pieter-Jan Versluys présentera les premières orientations, puis la parole sera donnée aux participants, enfin elle présentera les modalités de concertation.

En introduction, Madame Escudier rappelle que le projet Grand Parc Garonne a été confié à Joan Busquets. Ce projet permet notamment la requalification des trois ports historiques du centre-ville : Saint-Pierre, Daurade et Viguerie (où les travaux viennent de commencer). La Maire de Quartier revient plus spécifiquement sur le Port de la Daurade, inauguré en juin dernier. Cette opération a permis de rénover l'espace vert, le quai de la Garonne et le mur d'enceinte (mur Saget). L'éclairage public a également été totalement rénové à cette occasion.

L'objectif fixé à Joan Busquets est de poursuivre la requalification des berges de la Garonne.

1. Présentation des premières orientations d'aménagement de la Promenade Henri Martin

Pieter-Jan Versluys présente les orientations d'aménagement, à l'aide d'un diaporama (cf. pièce jointe).

Il précise que l'opération de requalification de la Promenade Henri Martin comporte deux axes :

- la requalification du mur Saget : l'exemple du Port de la Daurade illustre les attendus de cette opération. Il indique que les spécificités architecturales (corniche, etc.) seront conservées et valorisées,
- la requalification du quai de la Garonne du Bazacle jusqu'au Pont de Halage de Tounis.

Pour le quai de la Garonne, Joan Busquets propose de créer différents profils d'aménagement pour répondre aux usages :

- Conservation du profil actuel : parties enherbées et cheminements piétonniers. Ici, Joan Busquets propose de requalifier la partie piétonne avec des matériaux nobles et la partie enherbée avec la mise en place de système d'arrosage afin de maintenir cet espace vert en état. Une bande de guidage en galets serait intégrée entre ces deux zones pour faciliter la circulation des personnes porteuses de handicap.

Marie-Hélène Mayeux-Bouchard précise à ce sujet que le projet a été présenté en amont aux

associations représentatives du handicap afin d'adapter au mieux l'aménagement aux différents handicaps.

- Création d'une partie minérale sous le Pont-Neuf : l'absence de soleil ne permet pas le bon développement de la pelouse.

- Création de placettes à différents endroits sur le quai pour faciliter l'accès à la Garonne.

Pieter-Jan Versluys précise que l'éclairage public sera entièrement rénové et que le mobilier urbain (bancs, corbeilles, etc) sera remplacé. Les bancs proposés sont des blocs de grès.

Au niveau du Quai de Tounis, la rampe d'accès sera également rénovée.

Au niveau de la Garonnette, il est proposé de créer une rampe d'accès pour notamment permettre aux pompiers la mise à l'eau de bateaux. Il y aurait ainsi une rampe et quelques marches. L'opération pourrait également évoquer le canalet de la Garonnette.

De plus, afin de rendre accessible la Promenade Henri Martin aux personnes à mobilité réduite, il est proposé de créer un ascenseur derrière la porte étanche de la Garonnette.

Entre la Daurade et Saint-Pierre, Joan Busquets propose d'uniformiser l'aménagement avec trois marches d'accès à la Garonne.

Entre Saint-Pierre et le Bazacle, Joan Busquets propose de créer une continuité piétonne, accessible aux personnes à mobilité réduite, le long de la Garonne. Cela nécessite le franchissement de l'écluse par un nouveau système (passerelle mobile) et la création d'un passage au niveau d'EDF Bazacle (rampe, ascenseur, tunnel, etc.). Cette opération est complexe, des études sont toujours en cours à ce sujet.

Pour conclure, Pieter-Jan Versluys présente l'opération de requalification du Cours Dillon : côté Prairie des Filtres, le mur sera rénové. Ainsi à terme, les abords de la Garonne en centre-ville seront totalement requalifiés.

2. Échanges avec la salle

Un participant s'interroge sur le calendrier des travaux sur le mur du Cour Dillon.

Guillaume Cantagrel précise que les travaux débuteront en septembre 2017 et s'achèveront à l'été 2019.

Le Comité de défense des berges de la Garonne approuve les propositions d'aménagement,

qui viennent en cohérence avec les préconisations du comité dans les années 70. Il propose l'utilisation des socles présents dans le mur Saget pour développer des activités artistiques (expositions de tableaux, etc.) et la création d'une base nautique au Quai de Tounis. Le Comité suggère également l'implantation de bancs tout le long de la Promenade. Enfin, il s'interroge sur l'évocation du canalet de la Garonnette.

Les élues prennent note des propositions.

Concernant l'évocation du canalet, Guillaume Cantagrel explique les contraintes techniques auxquelles la collectivité est soumise car il faut garantir l'étanchéité du site, en cas de crue de la Garonne.

Un participant suggère de rehausser les quais de la Garonne pour éviter les inondations. David Billaudeau explique que cette opération n'est pas envisageable car elle accentuerait les effets en cas de grande crue. De plus, le site est protégé, il est très contraignant de modifier l'architecture et l'esthétisme.

Un participant s'interroge sur les ascenseurs, il craint la dégradation et les dysfonctionnements de ces équipements.

Les élues ont conscience des risques, néanmoins, à ce jour il s'agit de la meilleure solution pour garantir l'accès aux personnes à mobilité réduite (personnes porteuses de handicap, famille avec poussette, etc.). En effet, les normes en matière de rampe d'accès ne sont pas compatibles avec les contraintes urbanistiques : les rampes seraient nécessairement longues, ce qui dénaturerait l'esthétique urbaine. Le site étant classé et relevant du Ministère de l'environnement, les autorités n'autorisent pas la création de rampe.

Les élues précisent donc que les services recherchent des systèmes d'ascenseur fiables, durables et faciles d'entretien.

Une participante sollicite le nettoyage de la Garonne, notamment au niveau du pont Neuf où s'accumulent des branchages et des détritiques. Elle évoque également le développement massif des herbes aquatiques.

Marie-Hélène Mayeux Bouchard indique que des opérations sont régulièrement menées pour nettoyer la Garonne. En complément une opération de désenvasement est organisée chaque année. De plus, cet été des systèmes ont été déployés en amont pour collecter les détritiques. Ce sont les services de l'Etat qui sont compétents en la matière.

Concernant les herbes aquatiques, l'élue précise que ces espèces sont indispensables pour les poissons. Il n'est donc pas opportun de les retirer systématiquement. Elle rappelle également que la Garonne est classée Natura 2000.

Marie-Hélène Mayeux Bouchard évoque également la loi GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) qui transfère des compétences aux intercommunalités (Toulouse Métropole est donc concernée) au 1^{er} janvier 2018. Cela va

donner à Toulouse Métropole la compétence pour agir en matière d'entretien des cours d'eau, mais cela va également accroître les dépenses publiques. L'élue précise que la loi permet aux intercommunalités de collecter une taxe, à hauteur de 40€ par habitant.

Un participant évoque le manque d'éclairage au niveau des marches du Port de la Daurade. Julie Escudier précise que le service sera sollicité.

L'association Bien Vivre à Toulouse Centre sollicite la création de sanisettes supplémentaires car celle de la Daurade n'est pas suffisante.

Guillaume Cantagrel précise qu'à la Daurade, il y a la sanisette mais également un sanitaire public, géré par l'établissement « Pêcheurs des sables ».

Les élues précisent que la convention d'occupation s'achève. A l'occasion du renouvellement de la convention au printemps 2017, l'obligation d'ouverture du sanitaire au grand public sera rappelée contractuellement au futur gérant et contrôlée par la Collectivité.

Une participante souhaiterait qu'un terrain de pétanque soit prévu dans les aménagements.

L'association Bien Vivre à Toulouse Centre s'interroge sur le projet de la collectivité sur l'île du Ramier, au niveau de la Maison Eclusière Saint-Michel.

Les élues confirment qu'une réflexion est en cours pour occuper le site. Cela permettrait de le valoriser et le rendre accessible aux Toulousains. Il n'y a pas encore eu de concertation à ce sujet. Elles précisent que l'objectif de la collectivité est de maîtriser les activités proposées en élaborant un cahier des charges spécifique, notamment sur la diffusion de musique et les horaires d'ouverture.

Une participante s'interroge alors sur l'aménagement du Pont de Halage de Tounis, qui serait emprunté par davantage de piétons. Elle préconise la piétonisation ou la semi-piétonisation de cet axe.

Les élues confirment les études en cours sur l'amélioration de l'accessibilité de cet axe, notamment par l'agrandissement des espaces dédiés aux modes doux.

3. Organisation de la concertation

En conclusion, Julie Escudier précise que la concertation sur l'opération de requalification de la Promenade Henri Martin est ouverte jusqu'au 15 janvier. Les contributions doivent être envoyées sur la messagerie suivante : julie.escudier@mairie-toulouse.fr

Les élues remercient les participants et les intervenants, puis clôturent la réunion.